



Le BSIF diffuse une ligne directrice provisoire sur les principes de souscription de prêts hypothécaires

OTTAWA – 19 mars 2012 – Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) publiait aujourd'hui la [version provisoire de la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels](#). La ligne directrice énonce les attentes actuelles du BSIF en matière de souscription prudente des hypothèques résidentielles. En ce sens, elle prend appui sur le document préliminaire de portée internationale du Conseil de stabilité financière intitulé [Principles for Sound Residential Mortgage Underwriting Practices](#) (paru en octobre 2011) et les travaux de surveillance effectués par le BSIF même au Canada.

En publiant la version provisoire de la ligne directrice, le BSIF souhaite recueillir le point de vue du secteur et d'autres intervenants sur les pratiques exemplaires de souscription de prêts hypothécaires. La ligne directrice ne modifie pas les règles régissant les hypothèques assurées, qui sont fixées par le gouvernement fédéral.

« Bien que les portefeuilles d'hypothèques des institutions financières continuent de donner de bons résultats au Canada, le système financier comporte des facteurs de vulnérabilité, y compris l'endettement élevé des ménages », estime Mark Zelmer, surintendant auxiliaire du Secteur de la réglementation. « Le BSIF intervient pour empêcher que ces facteurs se transforment en problèmes pour le système financier. »

Le BSIF, la Banque du Canada, le ministère des Finances et les autres partenaires du BSIF au Comité de surveillance des institutions financières (CSIF) se consultent régulièrement au sujet de questions se rapportant au système financier.

Constitué en 1987 en vertu d'une loi du Parlement, le BSIF est le principal organisme de réglementation et de surveillance des institutions de dépôts, des sociétés d'assurances et des régimes de retraite privés fédéraux. Son mandat prévoit qu'il lui incombe de promouvoir et d'administrer un cadre de réglementation qui contribue à la confiance du public à l'égard d'un système financier solide, stable et propice à la concurrence.

- 30 -

Relations de presse :

Brock Kruger
Communications et consultations
613-949-8941
Brock.Kruger@osfi-bsif.gc.ca

